

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.02.2022	19h41	22.321	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Nicolas Ruedin

Titre : Évolution du nombre d'objets parlementaires et coûts induits

Contenu :

Le dépôt de questions, interpellations, postulats, motions, etc. reste un fondement du travail parlementaire. Toutefois, une inflation semble se dessiner (session février 2022 : 5 objets A et 24 objets B + 11 questions). Le Conseil d'État est prié de nous indiquer l'évolution du nombre d'objets B déposés par les députés, depuis le début de cette législature, en regard des précédentes. De plus, il nous renseignera sur le temps nécessaire et les coûts approximatifs pour y répondre.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Nicolas Ruedin

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Béatrice Haeny

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 29 mars 2022

La question met effectivement en évidence une forte augmentation des objets parlementaires.

Ainsi, durant les 7 dernières sessions, ce ne sont pas moins de 142 objets parlementaires B qui ont été déposés, contre 80 lors de la précédente législature pour la même période. Cette inflation n'est évidemment pas sans conséquence sur le fonctionnement du gouvernement et des services.

L'exemple de la session de février 2022 a été retenu pour déterminer les heures consacrées à préparer celle-ci. Les membres du gouvernement, les secrétariats généraux et les services ont donc consacré en moyenne 4 heures et demie par objet B. Certains objets ont naturellement nécessité plus de temps (environ 9 heures) et d'autres beaucoup moins (plus de 2 heures).

Ainsi, par rapport à la précédente législature, le travail supplémentaire généré par les 62 objets B supplémentaires déposés jusqu'à fin février peut être estimé à environ 280 heures.

À ce rythme, et dans la mesure où il reste 32 sessions à accomplir, 283 objets B supplémentaires pourraient être déposés, ce qui représenterait plus de 1'270 heures de travail à venir et plus de 1'550 heures pour l'ensemble de la législature. Le coût supplémentaire théorique pourrait donc s'élever à 200'000 francs. Mais il s'agit surtout ici de relever la problématique qui se pose au niveau de la surcharge engendrée sur l'activité des secrétariats généraux et des services, notamment en période de gestion de crise.

À préciser encore que les éléments ci-dessus ne tiennent pas compte du temps à consacrer à la rédaction des rapports en réponse à des postulats et motions en cas d'acceptation par le Grand Conseil.

Vous trouverez à ce sujet, ci-dessous, deux tableaux, qui vous permettront de comparer le nombre d'objets B déposés pour des périodes identiques de la présente législature et de la précédente.

Objets	2021					2022		Total
	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	
Questions	0	7	10	7	3	11	12	50
Interpellations	4	5	11	12	6	9	8	55
Motions	2	1	1	5	5	2	2	18
Postulats	3	3	1	0	0	0	1	8
Recommandations	1	0	4	1	0	0	1	7
Résolutions	0	1	0	0	1	1	1	4
Total	10	17	27	25	15	23	25	142

Objets	2017					2018		Total
	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	
Questions	5	0	11	6	0	2	14	38
Interpellations	2	0	4	3	6	4	8	27
Motions	0	0	1	1	0	0	0	2
Postulats	0	0	3	2	3	1	1	10
Recommandations	0	0	2	0	0	0	0	2
Résolutions	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	7	0	21	12	9	7	24	80